

Une formation pour bien préparer la PAC 2016

Quelles sont les aides PAC auxquelles je peux prétendre ?
Quelles sont les règles que je dois respecter sur mon exploitation ?

Afin de répondre à ces questions, la Chambre d'Agriculture du Gers vous propose quatre sessions de formation d'un jour au mois de **mars** à Auch pour consolider vos connaissances sur la Politique Agricole Commune et identifier les aides auxquelles vous pourriez prétendre.

Retenez ces dates :

- ✓ 8 et 15 mars : Tous types d'exploitations,
- ✓ 11 mars : Thème Élevage,
- ✓ 17 mars : Thème Agriculture Biologique.

Au cours de cette journée de formation, vous connaîtrez :

- Les mécanismes de la nouvelle PAC (Le point sur l'instruction des dossiers 2015, la convergence des DPB, l'aide verte et la surprime, les aides 1^{er} pilier dont les aides bovines, l'aide aux légumineuses, l'aide aux protéagineux et les aides 2^{ème} pilier dont l'ICHN, les MAE Bio et les autres MAE)
- Les règles d'admissibilité des surfaces
- La transparence GAEC
- Les modalités de transfert des DPB
- Le verdissement des aides : comment répondre aux exigences ?
- Les mesures agro-environnementales : quels dispositifs pour la campagne 2016 ?
- La conditionnalité : les contraintes qu'elle impose.

Cette formation est animée par les conseillers de la Chambre d'Agriculture du Gers.

**Renseignements : Chambre d'Agriculture du Gers,
Services Techniques, Tél. 05.62.61.77.13.**